

**Avis et communications  
de la**

**Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de  
produits plats laminés à froid en aciers inoxydables  
originaires de Chine

(Réglementation antisubvention)

Par avis 2014/C267/06, une enquête antisubvention a été ouverte à l'encontre des importations de *produits plats laminés à froid en aciers inoxydables* originaires de Chine.

Ces produits, qui relèvent actuellement des codes NC 7219 31 00, 7219 32 10, 7219 32 90, 7219 33 10, 7219 33 90, 7219 34 10, 7219 34 90, 7219 35 10, 7219 35 90, 7220 20 21, 7220 20 29, 7220 20 41, 7220 20 49, 7220 20 81 et 7220 20 89, ont par la suite fait l'objet d'un enregistrement, en application de règlement d'exécution (UE) n° 1331/2014 (JO L359/14).

Conformément aux dispositions du règlement d'exécution (UE) 2015/1206 (JO L 196/15), il est mis fin à l'enregistrement de ces importations sans instauration de droit compensateur.